PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Banque de London

M. MILLS propose que le bill concernant la banque de London, Canada, soit soumis une seconde fois au comité des banques du commerce pour être pris en considération de nouveau.—Adopté.

Les faux billets de banque

L'honorable M. THOMPSON dépose un bill pour punir les personnes qui annoncent la vente de faux billets de banque.

Ce bill est lu pour la première fois.

Les enfants abandonnés

M. O'BRIEN dépose un bill pour pourvoir au soin et à l'éducation des enfants abandonnés ou maltraités par leurs parents ou par ceux à qui ils ont été confiés.

Je soumets ce projet de loi, dit M. O'Brien, à la demande d'une société philanthropique de Toronto.

On propose par ce bill que les enfants qui sont abandonnés ou maltraités par leurs parents soient amenés devant certains magistrats, qui les enverront dans des institutions ou en prendra soin.

Les deux premières clauses du bill sont basées sur une loi passée par la législature d'Ontario, mais les autres clauses sont plus sévères que les dispositions de la loi dont je viens de parler.

Si ce bill était adopté, je ne puis dire si la nouvelle loi ferait partie des lois civiles ou des lois criminelles. Il est possible qu'on en retranche quelques clauses ; dans tous les cas, je n'ai pas l'intention d'insister à ce que ce bill soit adopté maintenant, mais je l'ai déposé afin que les membres de cette chambre aient le temps d'étudier la question.

Le bill est lu pour la première fois.

La Cour Suprême

L'honorable M. THOMPSON dépose un bill pour amender de nouveau l'Acte concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier.

Le ministre de la justice dit qu'il y a quelques semaines l'honorable juge Taschereau a obtenu un congé et qu'un peu plus tard un autre juge est tombé malade, de sorte qu'il ne reste que quatre juges pour présider aux sessions de la cour qui s'ouvrent mardi prochain.

D'après les dispositions de la loi actuellement en vigueur il faut cinq juges pour former un quorum et par ce bill on propose de réduire, dans un cas spécial comme celui-ci, le quorum à quatre juges ; s'il arrivait que dans une cause les opinions fussent également divisées, la cause serait plaidée de nouveau devant cinq juges.

Vu que plusieurs avocats, dans différentes parties du pays, désirent savoir, avant de venir à Ottawa, si la cour siègera ou non la semaine prochaine, je propo-erai, dit l'honorable M. Thompson, que le bill, après avoir subi sa première, deuxième et troisième lecture, soit adopté aujourd'hui.

L'honorable M. LAURIER fait observer qu'il s'agit d'une question très importante et demande que le bill ne soit pas adopté aujourd'hui.

Le bill est lu pour la première fois.

Chemins de fer

M. LISTER dépose un bill concernant les rues, égouts, etc, qui traversent les voies ferrées.

Le bill est lu pour la première fois.

L'immigration

L'honorable M. CARLING, en réponse à sir Richard Cartwright, dit que le gouvernement a pris des mesures pour empêcher qu'à l'avenir, des immigrants qui sont sans ressources ne debarquent au Canada.

Les listes électorales

L'honorable M. CHAPLEAU, en réponse à M. Trow, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de soumettre à la chambre un projet de loi pour suspendre, cette année, la révision des listes électorales, qui se fait en vertu de l'Acte concernant la franchise électorale.

Analyse des boissons

L'honorable M. COSTIGAN, en réponse à M. Curran, dit que le gouvernement va exiger que des échantillons de boissons offertes en vente soient soumis à l'analyse, en vertu des dispositions de l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires.

Les volontaires de 1866 et 1870

Sir A. P. CARON, en réponse à M. Somerville, dit que le gouvernement, par l'entremise de Son Excellence le gouverneur général, a correspondu avec le gouvernement impérial au sujet des médailles à être décernées aux volontaires qui ont été appelés sous les armes lors des invasions feniennes de 1866 et 1870, mais qu'on n'a pas encore reçu de réponse.

Les immigrants belges

L'honorable M. CARLING, en réponse à M. Holton, dit qu'une commission était allouée à P. Watin, agent d'une compagnie de vapeurs en Belgique, pour les immigrants qu'il envoyait au Manitoba, mais non pas pour ceux qu'il envoyait dans les autres provinces. Le gouvernement n'est pas responsable des immigrants qui sont envoyés ici par cet agent, ni des réductions que celui-ci leur accorde sur le prix du passage. On a institué une enquete au sujet de certains immigrants qui ont été envoyés à Montréal par cet agent.

La pêche dans la mer de Behring

M. GORDON demande copie de la correspondance et autres documents ayant trait à la saisie de bâtiments canadiens faisant la chasse au phoque dans la mer de Behring.

Ces documents démontreront, dit-il, que le gouvernement a adopté les mesures qu'il fallait dans ce cas, et j'espère que le gouvernement impérial, de son côté, saura veiller aux intérêts du pays.

M. PRIOR appuie cette proposition. Il relate les principaux faits qui se rattachent à la question.

En 1867, dit-il, le gouvernement américain a acquis de la Russie, au prix de $7,200,000, le territoire de l'Alaska. On peut juger de la valeur de cette acquisition par le fait qu'une seule mine d'or rapporte plus d'un million de piastres par année, et que la compagnie des pêcheries de l'Alaska paie $350,000 annuellement pour les privileges dont elle jouit.

En 1886, trois bâtiments canadiens qui faisaient la chasse au phoque, l'un à 139 milles, et les deux autres à 68 milles de terre furent saisis et amenés à Alaska, où leurs cargaisons, valant $350,000 furent confisquées et les propriétaires condamnés, en outre, à payer une amende.

On voit par les documents qui ont été produits à la dernière session que le gouvernement n'a rien négligé pour empêcher que pareille chose ne se renouvelât, mais l'été dernier le gouvernement américain a encore saisi six autres batiments de pêche canadiens et huit batiments americains. Le gouvernement des Etats-Unis ne regarde pas à insulter le drapeau anglais, quitte à faire des excuses plus tard, pourvu que la compagnie de l'Alaska continue à lui payer le prix convenu pour les privilèges qui lui ont été accordés.

J'ai constaté, néanmoins, que les journaux américains les plus importants blâment la conduite du gouvernement des Etats-Unis en cette circonstance.

J'ai cru qu'il était opportun de soulever cette question maintenant, vu que le gouvernement américain a envoyé trois vaisseaux en croisière dans le détroit de Behring, pour saisir les batiments de pêche qu'ils rencontreront dans ces eaux.

L'honorable M. FOSTER félicite le député de Vancouver d'avoir si bien exposé les faits qui se rattachent à cette question.

Il y a quelques jours, dit le ministre de la marine, alors que les négociations à ce sujet était encore pendantes, il n'aurait pas été opportun de produire tout navire, à l'exception de ceux de la marine marchande, de naviguer dans le détroit de Behring.

Comme l'a dit l'honorable député de Vancouver, le gouvernement n'a rien négligé pour sauvegarder les droits du Canada. Je n'ai aucun doute que le résultat des négociations entamées entre le gouvernement impérial et celui des Etats-Unis sera favorable aux personnes qui ont souffert de ces saisies et au pays en général.

M. MILLS regrette que cette question n'ait pas été soulevée devant la commission des pêcheries à Washington.

Cette Chambre manquerait à son devoir si elle ne revendiquait les droits du Canada en cette circonstance et n'exprimait en même temps son opinion sur la politique agressive du gouvernement américain. Nous devons insister auprès du gouvernement impérial pour que l'injustice qui a été commise à notre égard soit réparée.

Sir Charles TUPPER—L'honorable député de Botwell se trompe s'il croit que le gouvernement impérial a négligé de soumettre cette question à la commission qui a siégé dernièrement à Washington.

Les plénipotentiaires anglais étaient prêts à la discuter, mais les autorités américaines ont répondu que les réclamations n'avaient pas encore été formulées d'une manière précise et que si jamais le gouvernement américain refusait de faire droit à une réclamation qui lui aurait été adressée la question pourrait alors être discutée.

Le ministre de la marine et des pêcheries a recueilli des renseignements à ce sujet, et ce n'est que dernièrement que ces renseignements ont été communiqués au gouvernement impérial, afin de permettre à celui-ci de formuler ses griefs.

La ligne de conduite suivie par le gouvernement américain est injuste et contraire aux dispositions du traité conclu entre la Russie et l'Angleterre, sur lequel doit s'appuyer la réclamation qui sera formulée en ce cas.

Je crois que le gouvernement des Etats-Unis sera obligé de réparer l'injustice qui a été commise.

M. MACKENZIE — Le gouvernement prend-il part à ces négociations?

Sir Charles TUPPER—C'est au gouvernement impérial qu'il appartient d'entamer des négociations avec les Etats-Unis pour régler cette question, mais dans ce cas-ci comme dans tous les autres, le gouvernement impérial a obtenu les renseignements les plus complets du gouvernement canadien, qui, ainsi que je l'ai dit déjà, n'a rien négligé pour obtenir que justice nous soit rendue.

M. MILLS—Il se présente deux questions distinctes, celle qui a trait à la compensation des dommages qui ont été causés, et celle touchant la juridiction sur la cause en question. Le gouvernement américain est-il disposé à discuter cette dernière question?

Sir Charles TUPPER—Le gouvernement américain a refusé de soumettre à la commission des pêcheries cette question, laquelle, il n'y a aucun doute, ne peut être réglée que par des relations diplomatiques entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement impérial.

L'honorable M. MITCHELL n'est pas satisfait des explications du ministre des finances. Si la question de la juridiction était réglée, celle de la compensation se réglerait facilement. Il est du devoir du gouvernement de faire tout en son pouvoir pour régler cette question sans retard, afin d'empêcher que les outrages dont les pêcheurs canadiens ont été victimes depuis deux ans ne se répètent.

Sir Richard CARTWRIGHT dit que le gouvernement impérial s'est montré injuste envers le Canada en n'ayant pas insisté à ce que cette question fut soumise à la commission des pêcheries.

Sir John A. MACDONALD répond qu'on ne peut accuser le gouvernement impérial d'avoir négligé les intérêts du Canada. La conférence de Washington a été convoquée à la suite d'une entente entre l'Angleterre et les Etats-Unis, pour jeter les bases d'un traité entre les deux pays.

Il aurait été désirable que le gouvernement américain consentît à soumettre à la conférence cette question de la juridiction sur la mer de Behring, mais il a refusé.

M. MACKENZIE—Pourquoi?

Sir John A. MACDONALD—Ce n'est pas une question qui nous intéresse exclusivement comme celle de nos pêcheries.

Le traité de 1818 s'applique au commerce sur nos côtes, tandis que l'autre question intéresse autant toutes les puissances maritimes que les Etats-Unis, le Canada ou l'Angleterre. L'Angleterre de même que la France, la Hollande et les autres puissances sont intéressées à ce que ces eaux soient protégées.

Le premier ministre dit qu'il est inutile de soulever une discussion à ce sujet lorsque les négociations entre l'Angleterre et les Etats-Unis ne sont pas encore terminées.

M. MILLS—Est-ce que le gouvernement canadien a demandé au gouvernement impérial d'envoyer un vaisseau en croisière dans le détroit de Behring?

Sir John A. MACDONALD répond qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays de donner des renseignements au sujet des négociations entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Après quelques remarques de M. McNeill, la motion est adoptée.

M. BURDETT demande copie de la correspondance touchant la destitution de Archibald Cuthbertson, agent des sauvages de la tribu des Mohawks.—Adopté.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Plusieurs bills privés sont adoptés, entre autres les suivants:

Bill pour constituer légalement la compagnie "Dominion plate glass Insurance Co.—M. Holton.

Bill pour autoriser la construction, sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage La Prairie, d'un pont à l'usage des chemins de fer et des pietons.—M. Watson.

La loi Scott

M. McCARTHY propose la deuxième lecture du bill qu'il a déposé pour amender l'Acte de tempérance du Canada.

Il explique au long les dispositions de ce projet de loi.

Après quelques remarques de M. Mills, M. LISDALE dit que, suivant lui, la loi Scott a fait plus de mal que de bien et qu'il serait préférable d'en revenir à l'ancien système des licences.

Il propose comme amendement que dans les comtés où une requête aura été présentée demandant que la loi Scott cesse d'être mise en vigueur, le gouverneur général en conseil soit autorisé à lancer une proclamation révoquant la loi aussitôt après que le rapport de la votation lui aura été transmis.

Cet amendement est adopté.

M. IVES propose que l'amendement à la section 99 de l'Acte de Tempérance du Canada s'applique aux comtés qui ont été divisés pour des fins municipales après que la loi de Tempérance a été adoptée en 1884—Adopté.

Le comité rapporte le bill avec amendements.

M. JAMIESON propose la seconde lecture du bill qu'il a déposé, il y a quelque temps, pour amender l'Acte de Tempérance du Canada

Voici les principales dispositions de cette mesure.

Toute requête demandant la mise en vigueur de l'Acte pourra être déposée dans un seul bureau d'enregistrement, lorsqu'il y aura plus d'un bureau d'enregistrement dans le comté : l'Acte s'appliquera à la Colombie Anglaise ; les medecins seront autorisés à prescrire une chopine ou plus de boisson pour des fins medicales ; des marchands autorisant des requisitions à domicile pourront être émis avant jugement.

M. O'BRIEN propose comme amendement que la deuxième lecture du bill soit renvoyé à six mois.

Après une assez longue discussion, M. HAGGART propose l'ajournement du débat.

Cette proposition est rejetée par un vote de 88 contre 44.

L'amendement de M. O'Brien est rejeté et le bill est lu pour la deuxième fois.

La séance est levée à 1.20 hrs.

Militaire

QUEBEC, 25—Demain, 26 avril, au ménage, le lieutenant colonel Duchesnay passera en revue les deux compagnies formées par les élèves du petit Séminaire et de l'école Normale. Ces jeunes gens, pour se délasser des travaux de l'étude, font l'exercice depuis trois mois, sous le commandement du capitaine Frève.

La revue commencera vers deux heures : les galeries sont réservées pour le public.

Les officiers de la compagnie du Seminaire sont : capitaine W. Lacroix, lieutenants Jos Dionne, A. Omer Plante ; sergents, Pierre Lanrise et P. Grenier. Dans la compagnie de l'Ecole Normale : capitaine Lavoie : lieutenants, Fournier, A. Bolduc ; sergents, Otis et Biais.

PROVINCE DE QUÉBEC

SOREL—Le Yacht l'*Hirondelle* de M. Saint-Jacques est arrivé à Saint-Ours, dimanche, ayant à son bord plusieurs citoyens de cette ville. C'est la première excursion de la saison.

—Le Conseil a décidé de fournir des uniformes à nos hommes de police.

SAINT-GEORGE Beauce — Samedi dernier, le 21 du courant, vers neuf heures du matin, le feu s'est déclaré dans la maison de M. Philippe Maguire, Marchand à Saint-George Beauce.

Le feu, ayant originé dans le haut de la maison, on a pu sauver, en grande partie, les meubles et les effets du magasin.

Heureusement que le vent poussait les flammes vers la rivière Chaudière, sans cela une grande partie du village aurait été incendiée.

Les dommages sont considérables.

SAINT-HYACINTHE — NN. SS. les évêques Moreau, Soulé et Gravel ont passé la soirée de dimanche au séminaire de cette ville, ce qui a valu un congé aux écoliers.

—Le percepteur des douanes à Saint-Armand, P. A. donne avis aux autorités douanières, à Ottawa, qu'il avait saisi une pompe à incendie pour facture frauduleuse.

—M. Louis Landry, de Saint-Denis, a fait ces jours derniers une chasse qui mérite mention. Il a tué à Saint-Denis, dans une partie de chasse avec ses amis, 27 outardes, de 12 lbs chacune en moyenne. Du même coup de fusil, il en a tué 3 et blessé un 4ème. C'est un chasseur de première force, et d'une habilete extraordinaire pour tirer au vol.

SAINT-BENOIT — Jeudi dernier, ont eu lieu à Saint Benoit, comte des Deux Montagnes, les funerailles de Maria Clara Chartier, décédée lundi, le seize avril, à l'âge de dix-sept ans et trois mois, après quelques heures de maladie seulement. Cette mort presque subite a causé un vif émoi dans la paroisse.

Malgré le mauvais état des chemins, un grand nombre de personnes ont assisté aux funérailles. Le service a été chanté avec beaucoup de solennité.

La messe de *requiem* a été rendue avec succès par un chœur spécial, dans lequel on remarquait Monsieur et Madame Girouard, N.P., MM. J. L. Lamointe, chantre de la paroisse, Leon Charbonneau, de Montréal, Emmanuel et Maxime Charbonneau, les demoiselles du couvent et une foule d'autres.

Les porteurs des coins du poêle étaient : MM. Johnny Saint-Pierre, Emmanuel Charbonneau, Joseph Rastout et Josaphat Labrosse, les demoiselles qui accompagnaient étaient : Josephine Carreres, Sarah Saint-Pierre, Victorine Charlebois et Alexina Drouin, tous amis intimes de la famille

Toute les personnes présentes ont vivement exprimé leurs sympathies à la famille affligée.

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e etage

COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMAND

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

Aux Constructeurs et au Public

Vu que je suis à la tête de deux fonderies cette année, je pourrai répondre promptement toutes commandes qui me seront adressées. Ouvrages en fonte à l'usage des constructeurs, poêles pour cuisiniers et ouvrages de toute sorte exécutés d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Dans votre propre intérêt, adressez vos commandes au

No 39 rue George, Ottawa, ou rue Bleury, Hull.

THOMAS LAWSON

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Atelier de Marbre et de Granit

OTTAWA.

Monuments, entourages de lots de cimetière. Les ouvrages, le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats au si bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville

R. BROWN,

No 26, rue York

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Boulloires, Chèvres (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

23-1-88—6m T. STEWART, ALEX FLECK, JR

VENTE SANS RESERVE

— DE —

TOUS LES ARTICLES PESANTS

— TEL QUE : —

Matériaux en Fer ou en Acier, Essieux, Ressorts, Noix, etc., pour voitures, pièces en fonte, etc., etc.

J. D. HUNTON & CIE

334, RUE WELLINGTON, 334

N.B.—Les forgerons trouveront des avantages en allant faire visite à ce magasin.

ENTRPRENEUR

— DE —

POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'experience, et garantira tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "sirop calmant de Mrs Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johns on, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surintendance d'un cuisinier français de premiere classe.

Vins, cherret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf et les chambres sont spacieuses et des plus luxueuses, faisant face au parc Majors Hill.

L'entree privée est sur l'avenue Mackenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

VENTE POUR CLORE

Tous les articles suivants :

FER, ACIER, OUVRAGES EN BOIS, RESSORTS ETC., ETC.

Les forgerons trouveront un grand avantage en nous faisant une visite.

J. D. HUNTON & CIE.,

334, rue Wellington

N.B.—Outils de menuisiers une spécialité.

Pour acheter

— DES —

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez pas embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

Je achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'REILLY

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES

F. C. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chaudières en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

358, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances — ou — Inspecter vos Poids allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terre-neuve.

Des nouveaux et élégants chars palais gréés de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montréal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expéditeurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élévateurs de première classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, agent de billets, 27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER, Surintendant-Général.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. } 1a

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.

J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque du Canada.

R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD ALEX. C. RUTHERFORD

BRAGGE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

25 RUE SPARKS

Occupera au mois d'Avril l'ancien bureau du Dr. Nolin, coin des rues Sussex et Rideau. Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARI

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'epiceries sans aucun moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant

1 87-3 J. W. LANCTOT, Propriétair

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 22 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 16 MAI 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

A S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous

..... billets de la 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 s.

La somme de $..... est ci-jointe.

No.....

Nom.....

Rue.....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité.....

ADRESSE

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada. L. A. Trepanier, No 331 rue Saint-Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

— DE —

CHAPEAUX

FRANCAIS, ANGLAIS, AMERICAINS et CANADIENS, Etc.,

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour chiens. Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—c